



Lundi 24 juillet 2023

CLAV Tivoli : Nomination de deux coordonnateurs nationaux chargés d'assister les victimes et leurs familles

Suite aux effondrements d'immeubles rue de Tivoli le 9 avril dernier ayant fait 8 morts et 353 évacués, un CLAV (comité local d'aide aux victimes) s'est tenu le 7 juin. Vendredi 21 juillet, Élisabeth Borne, Première ministre, a désigné deux coordonnateurs nationaux chargés d'assister les victimes et leurs familles dans leurs démarches.

L'arrivée des coordonnateurs à Marseille, en lien avec Alexandra Louis, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, va permettre de renforcer la coordination des dispositifs d'aide aux victimes et à leurs familles afin de garantir la meilleure réponse possible aux besoins des sinistrés et de leurs proches.

Les coordonnateurs nationaux prendront rapidement contact avec les sinistrés pour établir un diagnostic précis de la situation et des besoins.

Leurs missions sont:

- Assurer le lien entre les victimes, leurs familles, l'administration et l'ensemble des organismes concernés pour faciliter la prise en charge et l'indemnisation suite aux dommages subis;
- Veiller à l'information régulière des victimes et de leurs familles ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'autorité judiciaire, la ville de Marseille, l'autorité préfectorale et les bureaux d'enquête dans le respect des prérogatives de chacun;
- Participer avec la procureure de la République et le préfet au CLAV ;
- Tenir régulièrement informée la direction interministérielle pour l'aide aux victimes (DIAV), les services de la première ministre, le ministre de la Justice, ainsi que le ministre de tutelle du coordonnateur de l'état d'avancement de sa mission et des difficultés rencontrées.

Les deux coordonnateurs nationaux seront assistés par une mission de préfiguration et d'accompagnement qui s'achèvera en octobre.

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour accompagner les coordonnateurs nationaux dans leurs missions.

> Service Régional de la Communication Interministérielle 04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr







